

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni le en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur, BORDES Denys, Maire.

Présents: M. BORDES Denys, Mme BENECH Marie-Pierre, Melle BORDES Stéphanie, Mme DELORME Gisèle, M. ETIENNE Patrice, Mme FOURCADE Claude, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNE Jean-Claude, M. TRIFFAULT Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

Excusée : M. MOLES Aymeric

Monsieur ETIENNE Patrice a été élu secrétaire.

Le compte-rendu du 05 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

1°) ORDRE DU JOUR :

1°-1 : Décision pour le devenir des biens de l'association des « Amis du Château » :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Amis du Château de Gramont proposant une éventuelle donation d'une œuvre d'art de Roland BIERGE intitulée « A Louis Lecoin ».

Il indique que l'association envisagerait également une donation du matériel restant. (tables, chaises et vitrines d'exposition).

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de refuser la donation de l'œuvre d'art ainsi que des vitrines d'exposition.
- d'accepter la donation des tables et des chaises.

1°-2 : Réflexion sur l'aménagement du cœur du village :

Le Conseil Municipal est soumis à réflexion sur plusieurs questionnements :

- Que faire du chemin de ronde ?
- Que faire des ruelles ?
- Faut-il ouvrir ou non à la circulation ? Actuellement la circulation est en sens unique

1°-3 : Révision des loyers communaux :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait favorable à la révision des loyers communaux à compter du 1er janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (par 9 voix pour et une abstention) décide

- L'augmentation des loyers communaux suivant le taux en vigueur de 0.32 % applicable à compter du 1er janvier 2010.

<i>Logement Ecole</i>	<i>331,22 Euros</i>
<i>Logement Poste</i>	<i>293,77 Euros</i>

- De fixer une provision mensuelle pour la récupération des ordures ménagères à compter du 1 janvier 2010 de la façon suivante:

<i>Logement Ecole</i>	<i>11,66 Euros</i>
<i>Logement Poste</i>	<i>9,17 Euros</i>

Monsieur le Maire indique que concernant le logement de la Mairie, Mme REBIERRE Sabrina lui a indiqué son intention de quitter ce logement au 1^{er} Mars 2010. Elle doit faire parvenir par recommandé une lettre de préavis.

1°-4 : Relance dossier Pompier St Clar/Lavit:

Monsieur le Maire propose que compte tenu des événements survenus sur la commune en date du 21 novembre 2009 (Perte de connaissances d'une personne âgée) la commune de GRAMONT devrait redemander son rattachement à la zone d'intervention du Centre de Secours de Saint-Clar (Gers) voisin de cinq kilomètres mais dépendant du SDIS 32.

Il soumet à cet effet au Conseil Municipal une proposition de courrier qui serait éventuellement transmis à Madame le Préfet de Tarn et Garonne, Monsieur le Préfet du Gers, Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin, aux Présidents des CASDIS et SDIS 32 et 82.

Après examen, le Conseil Municipal valide ce courrier et autorise Monsieur le Maire à le transmettre aux autorités concernées.

2°) QUESTIONS DIVERSES :

Motion des Maires Ruraux de France :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de prise de délibération en faveur de la motion contre la réforme présentée par l'Association des Maires Ruraux de France.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette requête compte tenu du manque d'informations plus précises sur ce sujet.

Support des drapeaux : Il sera placé au dessus de la porte de la Mairie.

Nettoyage du Clocher de l'Eglise: L'évacuation des gravats et pierres sera confiée à l'employé communal.

Diagnostic accessibilité des ERP : Monsieur le Maire fait part des devis qu'il a demandé auprès de l'APAVE : Mairie et Salle des Fêtes 1080 € - Eglise 300 €.

Après délibération et compte tenu des différents projets d'aménagement prévus sur les bâtiments communaux, le Conseil Municipal décide de reporter après la fin des futurs travaux les diagnostics qui s'avèreront nécessaires.

Planning de l'Agent Technique : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a communiqué à Monsieur BONAVENTURE une fiche récapitulative des différentes tâches à accomplir.

-

La séance est levée à 23h20.